

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 17/10/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="17"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 25/10/2022</p> <p>Date de publication : 25/10/2022</p>	<p>Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER</p> <p>Était représenté : Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR</p> <p>Absente : Josette VALLAU</p> <p>Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2022-82

OBJET : Maintien des tarifs de l'accueil périscolaire, du CLAS, de l'ALSH le mercredi et les vacances scolaires

Il est proposé de maintenir inchangés les tarifs pour l'accueil périscolaire, l'ALSH et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) comme suit :

- 15 € par trimestre et par enfant pour le CLAS,
- les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire déterminés selon la formule de calcul à 90 % des préconisations de la CAF comme suit :

Revenu mensuel plancher CAF		687,30 €		TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE				
Revenu mensuel plafond CAF		4 874,62 €						
Tarif CAF	Enfants	1	2	3	4	5	6	7
	Parts	2,5	3	4	4,5	5	5,5	6
	Taux d'effort	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
	Tarif plancher pour 1H	0,41 €	0,34 €	0,27 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €
	Tarif plafond pour 1H	2,92 €	2,44 €	1,95 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €
	Tarif CAF appliqué à 90 %	Enfants	1	2	3	4	5	6
	Parts	2,5	3	4	4,5	5	5,5	6
	Taux d'effort	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLO

ID : 033-213300775-20221024-2022_82-DE

	Tarif plancher pour 1H	0,37 €	0,31 €	0,25 €	0,19 €	0,19 €	0,19 €	0,19 €
	Tarif plafond pour 1H	2,63 €	2,19 €	1,75 €	1,32 €	1,32 €	1,32 €	1,32 €

$P \text{ (prix)} = R \text{ (revenu mensuel de référence)} \times \text{taux d'effort} \times 0.90$

- les tarifs suivants pour l'ALSH (mercredi et vacances scolaires) basés sur un tarif journalier calculé selon la méthode du taux d'effort appliqué aux revenus mensuels du foyer fiscal :

TARIFS ALSH (mercredi – vacances scolaires)								
Tarifs	Enfants	1	2	3	4	5	6	7
	Parts	2,5	3	4	4,5	5	5,5	6
	Taux d'effort	0,42%	0,35%	0,27%	0,24%	0,22%	0,22%	0,22%

- Le tarif journalier plancher est de 4 € et le tarif journalier plafond est de 15 €.
- Le montant du repas est déduit de la journée en cas de non prise par l'enfant (exemple d'un projet d'accueil individualisé si allergie, intolérance alimentaire...).
- Un montant forfaitaire supplémentaire de 2 € est appliqué pour chaque enfant hors commune et non scolarisé sur les écoles communales de Cabanac-et-Villagrains.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés les tarifs de l'accueil périscolaire, de l'ALSH le mercredi et les vacances scolaires et du CLAS tels que décrits précédemment et de décider que ces tarifs s'appliqueront jusqu'à modification par une nouvelle délibération.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 octobre 2022

Le Maire

Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance

Gabriel BEUGIN